

LFP Innovations et Marchés

FCPI éligible à la réduction
d'impôt sur le revenu*

Utilisez votre réduction d'impôt pour investir dans l'un des seuls FCPI du marché à tendance immobilière : 60 % en entreprises Innovantes et jusqu'à 30 % dans le secteur immobilier coté !

* En contrepartie d'une durée de blocage de 5 ans et 9 mois, soit jusqu'au 31 août 2017 et d'un risque de perte en capital.

LFP Innovations et Marchés

Bénéficiez, en contrepartie d'une période de blocage des parts jusqu'au 31 août 2017 au plus tard, du potentiel de développement des PME/PMI innovantes cotées dans un cadre fiscal avantageux !
LFP Innovations et Marchés est un fonds d'investissement dans l'innovation investi à 60% minimum dans des entreprises innovantes notamment cotées sur des marchés de faible capitalisation et à hauteur de 30% au plus dans des solutions immobilières cotées (c'est-à-dire en parts d'OPCVM investis principalement dans des titres de sociétés cotées du secteur immobilier) et à 10% environ en OPCVM de trésorerie (pouvant représenter jusqu'à 20% de l'actif). LFP Innovations et Marchés est destiné aux particuliers qui souhaitent être accompagnés par des professionnels experts pour investir dans des sociétés innovantes tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

Avec LFP Innovations et Marchés, réalisez une réduction d'impôt sur le revenu égale à 22% des sommes investies (hors droit d'entrée) en contrepartie d'une durée de blocage de 5 ans et 9 mois (durée de vie du fonds) soit jusqu'au 31 août 2017 et d'une prise de risque en capital.

La stratégie d'investissement

L'objectif du Fonds est d'investir à hauteur de **60% au moins dans des participations d'entreprises innovantes** qui seront généralement cotées, soit sur un marché réglementé tel qu'Eurolist (mais dans la limite de 20% de l'actif) soit un marché organisé tel qu'Alternext, pourvu que leur capitalisation boursière soit inférieure à 150M€. Fort de son expérience en capital investissement, UFG-Siparex s'attache à rechercher des **sociétés à fort potentiel**, que ce soit dans des domaines traditionnels de l'innovation, ou dans des niches de capital investissement émergentes, tels que les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, le secteur de la santé, de l'industrie ou encore du développement durable. L'équipe de gestion a donc développé un processus de sélection **extrêmement sélectif** où moins de 5 % des dossiers donnent lieu à un investissement. UFG-Siparex offre ainsi un **accompagnement privilégié** aux PME ainsi qu'à leurs dirigeants, car le soutien d'un investisseur en capital investissement ne consiste pas en un seul apport de capitaux, mais en un partenariat complet et une implication réactive et constructive sur la durée. Toutefois, il est rappelé que ces investissements présentent un **risque de perte en capital**.

Un processus de sélection rigoureux

Le processus de sélection, réalisé avec l'appui de LFP Sarasin AM (déléguataire pour cette part de l'actif), sera très précis et débouchera sur l'investissement principalement en entreprises innovantes cotées dont la capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros. Sont ciblées les sociétés éligibles matures (chiffre d'affaires généralement compris entre 5 et 75 millions d'euros) en développement et à fort potentiel.

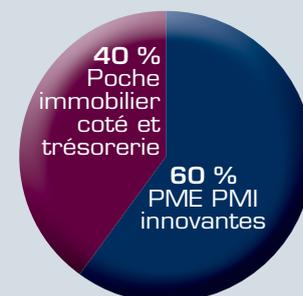
L'allocation d'actifs retenue pour le LFP Innovations et Marchés repose sur l'alliance du potentiel de développement des PME/PMI innovantes cotées et de supports variés faiblement corrélés. Pour atteindre un objectif de rendement en contrepartie du risque pris et pour saisir les meilleures opportunités d'investissement, le portefeuille de LFP Innovations et Marchés investit à hauteur de **30 % maximum dans des fonds investissant principalement dans des actions cotées du secteur immobilier et 10% environ en OPCVM de trésorerie** avec pour objectif de tirer profit de la dynamique de l'immobilier coté. Le fonds aura ainsi accès aux plus importantes sociétés immobilières cotées en Europe selon un pro-

cessus de sélection spécifique à La Française des Placements.

La Française des Placements gère en effet des fonds investis majoritairement dans le secteur immobilier coté aidé dans ce cadre par La Française Real Estate Managers (leader en France du marché SCPI en terme de capitalisation avec 5,3 Mds € d'encours gérés au 30 juin 2011*). Ce ou ces fonds sont en permanence exposés à hauteur de 90 % au moins sur un ou plusieurs marchés du secteur immobilier d'un ou plusieurs pays de la Communauté européenne, dont les marchés de la zone euro, au travers des investissements dans des actions européennes foncières ou assimilées. Toutefois, ce fonds présente un risque de perte en capital.

* Source IEIF au 30.06.2011

LFP Innovations et Marchés
investit à 100 % sur les marchés !



LFP Innovations et Marchés, un produit complet qui permet à ses souscripteurs :

- de participer au développement des PME/PMI innovantes cotées et
- de chercher à profiter des performances potentielles de l'immobilier coté européen.

Il est rappelé que cet investissement présente un risque de perte en capital.

Au 31 juillet 2011, la situation des FCPI précédents, gérés par UFG-Siparex, relative au quota d'investissements éligibles est la suivante :

| Année de création | Nom des fonds | Taux d'investissement en titres éligibles | Date limite d'atteinte du quota |
|-------------------|-------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|
| 2004 | Diadème Innovation I | 65,80 % | 25 mai 2007 |
| 2006 | Diadème Innovation II | 61,19 % | 30 juin 2008 |
| 2007 | Diadème Innovation III | 62,04 % | 31 décembre 2009 |
| 2008 | Diadème Innovation IV | 67,28 % | 31 décembre 2010 |
| 2009 | Diadème Innovation V | 63,26 % | 31 juillet 2011 |
| 2010 | Major Trends Innovation | 9,25 % | 30 septembre 2012 |

| Catégorie agrégée de frais | Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum TTC | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------|
| | TFAM gestionnaire et distributeur maximum | Dont TFAM distributeur maximum |
| Droits d'entrée et de sortie | 0,83 % | 0,83 % |
| Frais récurrents de gestion et de fonctionnement | 3,43 % * | 1,24 % |
| Frais de constitution | 0,198 % | 0,00 % |
| Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations* | 0,19 % | 0,00 % |
| Frais de gestion indirects** | 0,60 % | 0,00 % |
| Total | 4,65 % | 2,06 % |

* Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement sont calculés sur la base d'une assiette de frais où 2,86 % du montant total des souscriptions est dédié aux frais récurrents de gestion et 0,57% consacré aux autres frais de gestion.

** Conformément à l'arrêté du 1^{er} août 2011, les frais de gestion indirects ne sont pas pris en compte pour le calcul du total du TFAM_GD, du TFAM G et du TFAM_D. Potentielle commission de rachat en cas de sortie anticipée.

| Description des principales règles de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion (Carried Interest) | Abréviation ou formule de calcul | Valeur |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribué aux parts dotées de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur | Produits et Plus-Values Nets éventuels perçus par les parts CB / Total des Produits et Plus-Values Nets éventuels | 20 % |
| Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD) | Montant des souscriptions de parts B / Montant total des souscriptions dans le fonds | Au moins 0,25 % |
| Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts dotées de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD) | Montant total distribué par le fonds / Montant total des souscriptions dans le fonds | 100 % |

Avertissement

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de cinq ans et neuf mois maximum c'est-à-dire jusqu'au 31 août 2017 (sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement).

Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises cotées sur un marché réglementé qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risques » du document d'information clé pour l'investisseur (DICI).

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Les risques associés à la souscription du FCPI LFP Innovations et Marchés

- **Risque de perte en capital** : le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il existe un risque de perdre tout ou partie du capital initialement investi.
- **Risque lié au niveau élevé des frais** : en raison du niveau élevé de frais maximum auxquels est exposé le Fonds, la rentabilité de l'investissement des souscripteurs suppose une performance élevée.
- **Risque crédit** : l'incapacité éventuelle d'une société de faire face à ses obligations financières peut entraîner une diminution de la valeur de ses titres, donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- Le non respect des quotas fiscaux entrainerait la requalification fiscale de l'investissement.

Sur la part de l'actif (60% au moins) investie en participations d'entreprises innovantes cotées, le Fonds supporte les principaux risques suivants :

- **Risque d'illiquidité** : le Fonds pourra investir dans des actifs non cotés qui, par définition, ne sont pas liquides. Ainsi, lorsque le Fonds décidera de céder ses actifs, les offres qui seront reçues pourront prendre en compte une décote d'illiquidité ou le Fonds supportera le risque de ne recevoir qu'une seule offre voire pas d'offre, ce qui pourra amener le Fonds à vendre des actifs à un prix décoté et inférieur à celui payé à l'achat ou à la souscription, ceci pouvant signifier une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque lié à l'estimation de la valeur des titres en portefeuille** : les participations font l'objet d'évaluations semestrielles destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des actifs en portefeuille, sur la base de laquelle pourront être déterminées les valeurs liquidatives des parts selon leur catégorie. La Société de Gestion ne peut garantir que chaque participation de son portefeuille pourra être cédée à une valeur égale à celle retenue lors de la dernière évaluation, cette dernière pouvant être inférieure ou supérieure. Par ailleurs, la valeur liquidative est établie semestriellement, et les rachats se font à valeur liquidative inconnue. Le rachat peut donc s'effectuer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue.
- **Risques liés aux obligations convertibles** : Le Fonds pourra investir au travers de valeurs mobilières composées comme des obligations convertibles qui en cas d'option donnent accès au capital des entreprises. La valeur de ces obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles ces obligations donnent droit en cas de conversion. Ces différents éléments peuvent faire évoluer la valeur liquidative du Fonds à la baisse.
- **Risque lié à la faible capitalisation boursière des sociétés cotées sur des marchés non réglementés** : le volume de la transaction peut être faible sur ces marchés et avoir une influence négative sur le cours des actions sélectionnées par le Fonds. Les mouvements de marché peuvent être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquida-

tive du Fonds suivra également ces mouvements.

- **Risque de valorisation des titres** : le Fonds a vocation à prendre des participations minoritaires dans des Entreprises Innovantes pouvant être non cotées sur un marché réglementé. La valorisation de ces titres en portefeuille ne sera donc pas basée sur le cours référent d'un marché réglementé et pourrait ainsi ne pas refléter le prix finalement reçu en contrepartie d'une cession ultérieure.
- **Risque de change** : le Fonds peut réaliser des investissements à l'étranger. En cas d'évolution défavorable des taux de change, les entreprises pourraient se revendre à une valeur inférieure au montant espéré. La valeur liquidative serait impactée négativement. Toutefois, ce risque devrait être limité car le Fonds ciblera surtout des Entreprises Innovantes françaises ou de la zone Euro.
- **Risque lié au caractère innovant** : L'innovation rencontrée lors de la prise de participations dans des Entreprises Innovantes pourrait être peu ou pas protégée par des brevets et pourrait ne pas contribuer au succès commercial escompté de l'Entreprise Innovante.

Sur la part de l'actif (40 % au plus) investie notamment dans la poche immobilier coté (30 % de l'actif au plus investis en parts d'OPCVM investis en actions cotées du secteur immobilier) et trésorerie (10 % de l'actif environ), le Fonds supporte les principaux risques suivants :

- **Risque crédits, pour une exposition maximale de 20%** : l'incapacité éventuelle d'une société de faire face à ses obligations financières peut entraîner une diminution de la valeur de ses titres, donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds. Ce risque sera d'autant plus important que le Fonds pourra investir jusqu'à 25 % de cette poche de 20 %, soit jusqu'à 5 % de l'actif, dans des titres présentant des caractères spéculatifs.
- **Risque de taux** : la variation du prix ou de la valorisation d'un actif peut résulter d'une variation des taux d'intérêts et donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque lié à une exposition importante (jusqu'à 30 %) de l'actif au secteur immobilier** : Le Fonds investira dans un ou plusieurs OPCVM actions ou diversifiés ayant pour stratégie d'investir dans des titres du secteur immobilier et plus particulièrement en foncières cotées. Jusqu'à 30% de l'actif du Fonds pouvant être investi dans le secteur immobilier via ces produits, si le marché immobilier (notamment le marché immobilier non coté auquel le marché des foncières cotées est corrélé) baisse, la valeur liquidative du Fonds pourra elle-aussi baisser.

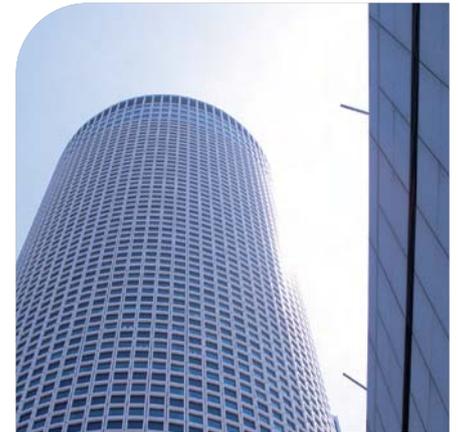
Période de blocage : Afin de bénéficier de l'avantage fiscal, l'investissement du souscripteur est bloqué jusqu'à la fin de la durée de vie du produit (5 ans et 9 mois) soit au plus tard le 31 août 2017 sauf cas de déblocage anticipé, (cas très exceptionnels uniquement en cas de licenciement, décès, invalidité, cf. Règlement).

Choisir LFP Innovations et Marchés, c'est bénéficier :

- de 22 %⁽¹⁾ de réduction d'impôt sur le revenu en contrepartie d'une période de blocage des parts (les avoirs de l'investisseur seront bloqués jusqu'au 31 août 2017),
- d'une exonération des produits et plus-values potentielles de cession (hors prélèvements sociaux),
- d'un produit accessible dès 1 000 € (1 000 parts à 1 € chacune) hors droit d'entrée,
- de l'expertise d'une société de gestion spécialisée composée d'une équipe de sept gestionnaires,
- d'une poche libre de 40 % investie dans l'immobilier européen (au travers d'OPCVM actions ayant pour objectif d'investir dans le secteur immobilier et représentant au plus 30 % de l'actif du Fonds) avec des perspectives pour 2011 notamment pour les marchés les plus matures d'Europe en contrepartie d'une prise de risque en capital,
- d'une sélection de sociétés matures au potentiel de rentabilité jugé attractif par les équipes d'UFG-Siparex (opérations de capital développement et de transmission),
- une diversification des risques grâce à l'association de supports peu corrélés entre eux.

Il est rappelé que l'investissement dans le fonds présente un risque de perte en capital.

(1) Du montant de la souscription, net de droits d'entrée.



Les avantages fiscaux de LFP Innovations et Marchés

En contrepartie d'une durée de blocage allant jusqu'à la fin de la durée de vie du produit (5 ans et 9 mois) soit au plus tard le 31 août 2017 et selon la fiscalité en vigueur, le souscripteur bénéficie :

- D'une réduction d'impôts sur le revenu égale à 22 % du montant investi (hors droits d'entrée). Pour bénéficier de la réduction maximum, cette souscription est plafonnée à 24 000 € pour un couple ou 12 000 € pour un célibataire, indépendamment de la tranche d'imposition.
- Les produits et plus-values potentielles réalisés sur les parts du LFP Innovations et Marchés seront exonérés d'impôts (hors prélèvements sociaux) à l'issue d'une période de détention d'au moins cinq ans.

Exemple : pour une souscription de 10 000 € au LFP Innovations et Marchés au plus tard le 31 décembre 2011, la réduction effective est de **2 200 €** (10 000 € X 22 %).

Comment souscrire ?

Montant de la part (hors droits d'entrée) : 1 €

Droits d'entrée : 5 % maximum

Souscription minimum : 1 000 €

Durée de blocage : 5 ans et 9 mois, soit jusqu'au 31 août 2017

Société de Gestion : UFG-Siparex

Délégateurs : La Française des Placements et LFP Sarasin AM

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Commissaire aux comptes : Deloitte et Associés

Agréé le 13/09/2011 - ISIN : FR0011081769

La Française AM, un groupe de gestion d'actifs multispécialiste

UFG-Siparex (société de gestion)

Filiale de La Française AM et du Groupe Siparex avec 300 millions d'euros d'encours dédiée au capital investissement, UFG-Siparex exerce son activité sur l'axe essentiel du capital développement. UFG-Siparex privilégie ainsi l'investissement dans des sociétés de croissance, matures, à la fois dans des domaines innovants et dans des métiers traditionnels. Avec une offre de FCPI et FIP, UFG-Siparex met à la disposition des particuliers son savoir-faire bâti par ses actionnaires auprès des investisseurs institutionnels depuis 1977.

LFP Innovations et Marchés est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation régi par l'article L.214-30 du Code monétaire et financier et par ses textes d'application. LFP Innovations et Marchés a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 13/09/2011. La Française AM Partenaires est dûment mandatée par UFG-Siparex, 27 rue Marbeuf - 75008 Paris, à l'effet de procéder au démarchage relatif aux parts de LFP Innovations et Marchés.

Le DICI et le règlement de LFP Innovations et Marchés sont disponibles sur simple demande et téléchargeables sur le site www.lafrancaise-am.com

Groupe Siparex

Le Groupe Siparex, créé il y a 33 ans, est le spécialiste français indépendant du capital investissement dans les PME. Le Groupe affiche des capitaux sous gestion de plus d'1 Md€, répartis entre le "capital développement /transmission" sur le segment du mid market et le "capital proximité et innovation" qui finance les sociétés technologiques, innovantes et régionales de proximité. A cela s'ajoute une activité de conseil dans les pays émergents.

Siparex couvre l'ensemble de l'Hexagone dans une stratégie de proximité à partir de Paris, Lyon, Besançon, Lille, Nantes, Strasbourg et est également implanté à Madrid et Milan. Le Groupe compte environ 90 collaborateurs dont 55 professionnels de l'investissement.

La Française AM

Groupe de gestion d'actifs multi spécialiste, La Française AM est un gérant de convictions qui place l'intérêt et la satisfaction de ses clients au cœur de ses préoccupations.

Par une approche de long terme et la combinaison de savoir-faire reconnus en gestion de valeurs mobilières comme en immobilier, La Française AM, offre des solutions d'investissement innovantes répondant aux attentes de ses clients, qu'ils soient institutionnels, réseaux bancaires, prescripteurs, particuliers, en France comme à l'international.

Acteur responsable, sa philosophie d'investissement est fondée sur la Gestion Dissymétrique™ et vise à intégrer les défis de demain pour forger ses convictions d'aujourd'hui.

Avec plus de 35 milliards d'euros d'actifs sous gestion, La Française AM, tout en bénéficiant d'une totale indépendance dans l'exercice de son métier, possède un actionnariat original mixant un actionnaire bancaire de référence, le CMNE, aux côtés d'institutionnels et des dirigeants et salariés du groupe.

www.lafrancaise-am-partenaires.com

Vos contacts : La Française AM Partenaires - Agrément CECEI n°18673 X
173 boulevard Haussmann 75008 Paris France
Tél. +33 (0)1 44 56 10 00 - Fax +33 (0)1 44 56 11 00
www.lafrancaise-am-partenaires.com

Société de gestion : UFG-Siparex - Société par actions simplifiée au capital de 500 000 €
452 276 181 RCS PARIS - Agrément AMF : GP 04 032 du 27/04/2004